

Noêma, revue internationale d'études françaises : langue, littérature, culture

Vol 1, No 5 (2025)

100 ans de diplomatie culturelle française : les relations franco-helléniques



De la cité grecque d'Élis au rénovateur des Jeux olympiques modernes

Éric Monnin

doi: [10.12681/noema.43890](https://doi.org/10.12681/noema.43890)

Copyright © 2025



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).

To cite this article:

Monnin, Éric. (2025). De la cité grecque d'Élis au rénovateur des Jeux olympiques modernes. *Noêma, Revue Internationale d'études françaises : Langue, littérature, Culture*, 1(5), 83–93. <https://doi.org/10.12681/noema.43890>

De la cité grecque d'Élis au rénovateur des Jeux olympiques modernes

Éric MONNIN

Université de Franche-Comté, UPFR Sports
Laboratoire Culture, Sport, Santé, Société (EA 4660)
Directeur du Centre d'études
et de recherches olympiques universitaires (CEROU)
Vice-président de l'Université de Franche-Comté à l'Olympisme
eric.monnin@univ-fcomte.fr

Résumé

Cet article se propose d'examiner le passage du sanctuaire d'Olympie et de la cité d'Élis à la refondation des Jeux olympiques modernes. Après l'arrêt des Jeux antiques et l'ensevelissement progressif du site (interdictions tarso-antiques, destructions, séismes), un long oubli s'installe, avant la redécouverte d'Olympie par les érudits et les grandes campagnes de fouilles des XVIII^e et XIX^e siècles. Sur ce socle, l'article met en lumière l'appropriation de l'héritage grec par Pierre de Coubertin, nourrie aussi par le modèle éducatif des Public Schools anglaises, et la formulation de l'« olympisme » comme philosophie associant sport, culture et éducation. De la création du CIO (1894) aux Jeux d'Athènes (1896) et jusqu'aux enjeux contemporains (héritage, valeurs, Agenda 2020) à l'horizon de Paris 2024, l'olympisme apparaît comme un objet politique et culturel en constante reconfiguration.

Mots-clés : *Olympie, Élis, Pierre de Coubertin, olympisme, Jeux olympiques*

Introduction

Pierre de Coubertin s'appuie sans conteste sur la cité grecque lorsqu'il déclare qu'« il y a, au fond des destins où se prépare la société prochaine, une sorte de conflit éliminatoire latent entre le principe de l'État romain et celui de la cité grecque. Nous sommes voués à reconstruire sur l'un de ces deux soubassements. Les apparences sont en faveur de l'État romain. Pour moi, je crois à la cité grecque¹ ». Il s'appuie également sur les initiatives développées dans le système scolaire anglais à travers les jeux et le sport. Dans les années 1860, ce travail innovant par le sport est repris dans l'ensemble des *Public Schools* et surtout les universités. C'est à la suite de la publication de l'ouvrage de Thomas Hughes, *Tom Brown's School Day*, paru en 1857, que « l'on commence à expliquer que les victoires sur les champs de batailles se sont préparées sur les terrains de jeux d'Eton² ». L'olympisme repose, pour Coubertin, sur l'alliance de deux idéaux : celui du système scolaire anglais et celui des Grecs. L'olympisme est une philosophie au sens large, associant corps et esprit, caractère et conscience. C'est à Pierre de Coubertin que nous devons ce néologisme

¹ Pierre de Coubertin, *Mémoires olympiques*, Lausanne, Bureau international de pédagogie sportive, 1931, p. 209.

² Jean Zoro (dir.), Association des Enseignants d'EPS, *Images de 150 ans d'EPS : l'éducation physique et sportive à l'école, en France*, Paris, Amicale EPS, 1986, p. 52.

« olympisme¹ ». À la question « Qu'est-ce donc que l'olympisme ? », le rénovateur des Jeux répond par la définition suivante : « C'est la religion de l'énergie, le culte de la volonté intensive développée par les pratiques des sports virils s'appuyant sur l'hygiène et le civisme et s'entourant d'art et de pensée² ». Pour lui, l'olympisme est un outil qui doit servir à éduquer la jeunesse en s'appuyant sur une double pratique : sportive et intellectuelle. Ce programme ambitieux associe un équilibre entre l'esprit et le corps, comme en témoigne sa célèbre devise *Mens fervida in corpore lacertoso*³.

Après de multiples tentatives de rétablissement des Jeux dans différents pays (Munch Wenlok en Angleterre, au Rondeau en France, à Ramsola en Suède, à Palik en Serbie...) les premiers Jeux de l'ère moderne se déroulent en Grèce à Athènes en 1896. Plus de 1 500 ans séparent les Jeux antiques des Jeux contemporains. Le rénovateur des Jeux, Pierre de Coubertin (1863–1937), après une première tentative infructueuse en 1892, a finalement atteint son but en rétablissant, lors du Congrès de la Sorbonne à Paris, les Jeux olympiques (JO) et en créant le Comité international olympique (CIO) le 23 juin 1894.

En 2024, en même temps que la Ville hôte de la xxxiii^e Olympiade, Paris, accueille les 10 500 athlètes représentant 206 nations célèbre les 130 ans de cette rénovation de « l'Olympisme hellénique » moderne.

Pour Pierre de Coubertin, « les Jeux olympiques ne sont point de simples championnats mondiaux mais bien la fête quadriennale de la jeunesse universelle, du printemps humain, la fête des efforts passionnés, des ambitions multiples et de toutes les formes d'activités juvéniles de chaque génération apparaissant au seuil de la vie⁴ ». D'Athènes (1896) à Paris (2024) chaque Olympiade est organisée avec un intervalle de quatre années par une ville hôte. Il existe cependant des exceptions à cette chronologie avec des Olympiades annulées, boycottées, suspendues ou reportées.

1. La découverte du site antique d'Olympie

En 1723, Bernard de Montfaucon, moine bénédictin et philologue, identifie le site antique d'Olympie grâce, entre autres, aux lectures des *Olympiques* de Pindare (v^e siècle avant J.-C.) et la *Périégèse de la Grèce* de Pausanias (ii^e siècle après J.-C.).

Il faut attendre les fouilles successives de Richard Chandler en 1766 (helléniste et archéologue britannique), des Français lors de l'expédition scientifique de Morée en 1829 et de l'archéologue allemand Ernest Curtius en 1875 pour mettre à jour le sanctuaire d'Olympie. Finley et Pleket précisent qu'« [e]n 1829, une équipe française avait fouillé le secteur pendant six semaines, mais ce furent aux Allemands que revinrent les découvertes capitales. Entre 1875 et 1881, une grande partie des beautés

¹ Centre d'Études olympiques, « Olympisme – De Coubertin à nos jours », édité à Lausanne le 17 mai 2022 [en ligne]. Disponible sur : <<https://library.olympics.com/Default/doc/SYRACUSE/2582357/olympisme-de-coubertin-a-nos-jours-le-centre-d-etudes-olympiques>> [consulté le 19 novembre 2024].

² Norbert Müller et Otto Schantz, *Pierre de Coubertin. Textes choisis, tome III : Pratique sportive*, Zurich, Weidmann, 1986, p. 446.

³ *Ibid.*, p. 453.

⁴ Pierre de Coubertin, « Aarau, Prague, Los Angeles », *Bulletin du bureau international de pédagogie sportive*, n° 9, Lausanne, 1933, p. 6-7.

architecturales du site antique, bien qu'en ruine, fut ainsi mise au jour sous la direction de Curtius¹ ».

Douze siècles de pratiques sportives antiques réapparaissent à la lumière avec ses 921 vainqueurs dont les prestigieux Milon de Crotone, Léonidas de Rhodes ou Théogènes de Thassos. Les Jeux antiques seront régulièrement organisés à partir de 776 av. J.-C. pour s'achever sous le règne de l'empereur chrétien Théodose I^{er}. À la suite des deux édits décrétés par l'empereur Théodose I^{er} (346–395) en 380 (édit de Thessalonique) et en 391 (édit de Milan), la tenue de ces Jeux jugée trop païen est interdite. Le christianisme devient la seule religion officielle de l'empire romain au détriment des dieux antiques. Les manifestations des cultes et centres païens telles que les Jeux olympiques antiques sont officiellement interdits après 393. Le petit-fils de Théodose I^{er}, l'empereur Théodose II (401–450) ordonne en 426 de détruire et de brûler les installations du site d'Olympie. À la fin des Jeux antiques, le sanctuaire est victime d'invasions et de plusieurs tremblements de terre. « En 522 et 551, des tremblements de terre achevèrent la destruction. Les envahisseurs slaves, la féodalité française, les Vénitiens, les Turcs se succédèrent sur ce sol infortuné ; les ruines furent bientôt ensevelies et si profondément qu'il fallut, pour les retrouver, creuser à cinq et six mètres de profondeur² ». Les tremblements de terre ont détourné les eaux de l'Alphée et du Kladéos qui ont recouvert le site d'alluvions et de boue. Cet épisode a rendu le sanctuaire totalement invisible, ce qui a entraîné son oubli dans la mémoire collective.

Après de multiples tentatives de rétablissement des Jeux antiques, comme en 1854 par le grec Evangelios Zappas, un jeune aristocrate français, âgé de 29 ans, Pierre de Coubertin réussit l'exploit de rétablir les Jeux antiques. Coubertin est convaincu que les Jeux antiques constituent le modèle idéal pour former une jeunesse forte et vaillante. Cette identification à l'Antiquité grecque est sans doute due à un phénomène de mode.

Pierre de Coubertin est séduit par les découvertes des archéologues allemands. « Et, poussé par sa passion dominante, il convertit très vite ces renseignements archéologiques en un projet original : "L'Allemagne, écrivit-il, a exhumé ce qui reste d'Olympie ; pourquoi la France ne réussirait-elle pas à reconstituer ses splendeurs³ ? ».

Les différents arguments du Baron en faveur de la civilisation grecque sont présentés par Henri Pouret :

Il avait remarqué, tout d'abord, que les Jeux antiques avaient été le creuset de toutes les manifestations religieuses, sociales, militaires, artistiques et politiques du monde hellénique. De ce creuset était né l'homme idéal, le type humain parfait du citoyen pratiquant la religion de ses ancêtres, adhérant à l'ordre social établi, préparant par sa puissance musculaire le soldat fort, défenseur de sa patrie [...] ;

¹ Moses Immanuel Finley et Henri Willy Pleket, *1 000 ans de Jeux olympiques : 776 av. J.-C.–261 ap. J.-C.*, traduit par Cécile Deniard, Paris, Perrin, 2004, p. 15-16.

² Norbert Müller, *Pierre de Coubertin. Textes choisis. Tome II : Olympisme*, Zurich, Weidmann, 1986, p. 43.

³ Moses Immanuel Finley et Henri Willy Pleket, *1 000 ans de Jeux olympiques, op. cit.*, p. 16.

Le deuxième point qu'évoquait souvent Pierre de Coubertin résidait dans le fait que les anciens Grecs s'étaient donné des unités de mesure à partir des jeux Olympiques : mesure de la terre et mesure du temps [...] ;

Le troisième argument résidait dans l'esprit de Coubertin dans le fait que le premier document écrit de la civilisation gréco-latine n'était pas un document militaire ou politique, voire même juridique, mais l'inscription, sur le marbre, de la première victoire en 776 avant Jésus-Christ, celle de Koriobos [...] ;

Enfin, ceux qui connaissent bien l'évolution des institutions politiques du pays dans lequel nous parlons, il est un point saisissant pour les juristes. Il a résidé dans le fait que les Grecs ont réalisé leur unité politique grâce aux jeux Olympiques, c'est probablement le seul exemple au monde de droit constitutionnel où un peuple tend vers son unité, non pas à la suite de guerres ou selon certains des traités diplomatiques, mais grâce à la célébration des Jeux¹.

Au-delà de la grande fête du sport, les JO modernes sont un vecteur de valeurs et portent en eux un message plus grand que l'affrontement sportif. Des principes que le CIO et le mouvement olympique cherchent à globaliser. Si dans notre société actuelle, l'olympisme occupe une place importante à travers les JO, c'est avant tout, pour le CIO :

L'Olympisme est une philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des droits humains reconnus sur le plan international et des principes éthiques fondamentaux universels dans le cadre des attributions du Mouvement olympique².

Pour Pierre de Coubertin, l'olympisme constitue le moyen d'internationaliser le sport auprès de la jeunesse et notamment à travers les olympiades, les Jeux olympiques d'hiver et, désormais, les Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ). Ils représentent une vitrine qui doit permettre de changer les mentalités et ainsi aboutir à une réforme profonde du système éducatif.

Un olympisme avec lequel Paris renoue le 13 septembre 2017 à la suite d'un accord tripartite entre le CIO et les deux villes candidates en lice, Paris et Los Angeles lors de la 131^e session, à Lima au Pérou. Cette décision historique est en lien direct avec le nouvel *Agenda olympique 2020*³ élaboré et adopté par le CIO en 2014. Il s'agit pour les villes désireuses d'accueillir les JO de présenter un projet olympique unique qui s'inscrive dans un projet à long terme (héritage⁴), en prenant en compte tous les aspects écologiques, politiques, environnementaux et sociaux. La priorité est également donnée au renforcement des principes fondamentaux de l'olympisme et à

¹ Henri Pouret, « Les maîtres à penser de Pierre de Coubertin », *Académie olympique internationale*, rapport de la 13^e session 1973, Athènes, Comité olympique hellénique, 1974, p. 87.

² Comité international olympique, *Charte olympique*, Lausanne, CIO, État en vigueur au 23 juillet 2024, p. 8.

³ Comité international olympique, *Agenda olympique 2020*, 2014 [en ligne]. Disponible sur : <<https://olympics.com/cio/agenda-olympique-2020>> [consulté le 19 novembre 2024].

⁴ Comité international olympique, *Héritage olympique*, 2023 [en ligne]. Disponible sur : <<https://olympics.com/cio/heritage-olympique>> [consulté le 19 novembre 2024].



la diffusion des valeurs olympiques à travers des programmes pédagogiques et éducatifs des valeurs olympiques¹.

Au fil des années, le CIO tente de poursuivre l'œuvre entreprise par Coubertin en proposant des pistes de réflexions et/ou de nouveaux modèles d'organisation pour répondre aux attentes sociétales telles que les JOJ initiés dès 2010 par le Président Jacques Rogge. Le CIO fonde ses actions à partir des principes énoncés dans la *Charte Olympique* créée par le rénovateur des Jeux modernes, Pierre de Coubertin, en 1908. De toute évidence l'olympisme se trouve au carrefour d'idées, d'intérêts qui sont parfois organisés par des acteurs très éloignés les uns des autres par leur centre d'intérêt.

L'olympisme contemporain est devenu une dimension constitutive de la culture contemporaine. En ce sens, il apparaît comme un « fait social total ». Il engage toutes ses dimensions politiques, économiques, culturelles, sociales, technologiques notamment, et il implique, en même temps, les diverses formes de la vie quotidienne des acteurs qui la composent à travers leurs pratiques, leurs représentations, leur éthique ou leurs styles de vie. Tout individu peut donc retrouver au sein de l'olympisme des intérêts personnels qui peuvent être totalement différents des autres acteurs participant à ce phénomène olympique. L'olympisme pourrait donc se définir comme un « objet-frontière ».

2. La cité grec d'Élis et son sanctuaire

2.1. Les concours et le cérémonial religieux

Au début du v^e siècle avant J.-C., les épreuves durent cinq jours. Les concours olympiques sont directement liés aux cérémonies religieuses. La première journée est consacrée aux vérifications du droit des athlètes à concourir, aux prestations de serment des concurrents et entraîneurs, au tourisme, aux ultimes entraînements des athlètes, mais surtout au culte des dieux, aux sacrifices, aux offrandes et aux prières des officiels comme des athlètes. La seconde journée est organisée autour des concours athlétiques. Le matin de la troisième journée est réservé aux dieux et au sacrifice de cent bœufs sur le grand autel de Zeus. La quatrième permet la suite des épreuves sportives. La cinquième est consacrée à d'autres sacrifices et à des actions de grâce pour les dieux. En même temps se déroulent des festivités pour les vainqueurs. Les athlètes, juges et accompagnateurs honorent régulièrement les dieux durant ces cinq journées, le tout supervisé par les grands prêtres. À ces occasions, les poètes racontent et chantent les grandes légendes, popularisant ainsi un grand nombre de dieux, comme dans les *Idylles* de Théocrite.

Jean-Marie Brohm explique que « les premières traces indiscutables des Jeux de l'Antiquité remontent au ix^e siècle avant J.-C. À partir de ce moment-là, le fil de l'histoire se déroule sans heurt. En revanche, avant cette date, il se confond totalement avec celui de la légende que chaque écrivain grec raconte à sa manière² ». Brohm complète son étude en citant le docteur Karl Hachtmann : « La profonde

¹ Comité international olympique, *Ressources du PEVO*, 2023 [en ligne]. Disponible sur : <<https://olympics.com/cio/education/programme-d-education-aux-valeurs-olympiques/ressources-du-pevo>> [consulté le 19 novembre 2024].

² Jean-Marie Brohm, *Le mythe olympique*, Paris, Christian Bourgois, 1981, p. 225.

obscurité sur la date d'origine des jeux Olympiques et [...] seules quelques légendes rapportées de génération en génération – et donc aussi à chaque fois modifiées – donnent une narration de ces époques ancienne¹ ».

Il faut attendre l'an 776 av. J.-C. pour trouver le début de la datation officielle des Jeux. Cette datation provient des prêtres d'Olympie qui gravent pour la première fois le nom du vainqueur, Korebos, dans le marbre blanc. À ce sujet, Brohm reprend les propos de Pierre Louys cités par Gaston Meyer :

Comment se fait-il que les Grecs aient daté de là (l'an 776 avant J.-C.) leur ère nationale ? Quand les Romains situent leur an premier à la fondation de Rome, les chrétiens à la naissance du Christ, les musulmans à l'origine de l'Islam, les révolutionnaires à la proclamation de la République, les Grecs commencent à compter du jour où les prêtres d'Olympie font graver le nom de Korebos sur la table de la gloire. Ils ne savent plus en quelle année ils ont pris Troie, ni quand ont vécu les Atrides, ni en quel siècle Homère est mort ; mais la victoire de Korebos sur 192,27 mètres, ils l'écrivent dans le marbre blanc et nous la transmettent. C'est que les jeux Olympiques étaient pour les Grecs une solennité dont nous ne trouvons nulle part l'équivalent [...]. [L'année 776 avant J.-C.], c'est par elle que commence non seulement l'histoire du sport mais l'histoire de l'Europe elle-même².

À partir de 776 avant J.-C., les Grecs ne comptent plus en années solaires mais par olympiades. Les Jeux acquièrent rapidement un caractère panhellénique, en accueillant des concurrents du bassin méditerranéen et d'une partie de l'Asie. Ce constat est rendu possible grâce aux prêtres d'Olympie qui tiennent scrupuleusement à jour les listes des vainqueurs aux JO, tels que « Hippias d'Élis au v^e siècle av. J.-C. ou Eusèbe de Césarée au début du iv^e siècle de notre ère³ ».

2.2. Olympie

Chaque sommet, comme le mont Kronos, qui domine une région peut servir de demeure aux dieux et devenir ainsi un mont Olympe. Concernant le mont Olympe, Amsler écrit « jadis considéré comme l'habitation des douze grands dieux ou Olympiens. Le mot a fini par désigner, notamment chez les poètes, un séjour céleste sans localisation précise⁴ ». Arvin-Bérod décrit parfaitement la multiplication des demeures des dieux :

Le mont Olympe, point culminant de la Grèce (2 917 mètres), était le siège des seuls dieux. Son aura va perdurer par-delà les époques et les lieux puisque son nom baptise d'autres sommets, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, en Asie Mineure et même dans le Sud de la France, où l'on a découvert le squelette d'un dinosaure aussitôt nommé Olympus, à l'instar d'Olympus Mons, le plus grand volcan de la planète Mars⁵ !

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*, p. 224-225.

³ Stéphanie Bonato-Baccari, « 293 olympiades entre mille autres jeux... », *Les Cahiers de Sciences & Vie* (L'épopée des jeux Olympiques), édition spéciale, juillet 2004, p. 14.

⁴ Jean Amsler, « Recherches sur l'olympisme antique », *Revue EPS*, n° 86, 1967, p. 39.

⁵ Alain Arvin-Bérod, « Du passé, faisons fable rase ! », *L'Alpe*, n° 30, janvier-mars 2006, p. 14.

Noéma

Au début des Jeux antiques, le sanctuaire est sous le contrôle des Éléens, mais il devient rapidement un enjeu entre Pise et Élis. C'est seulement en 572 avant J.-C., après la destruction de Pise, que s'installe définitivement le pouvoir éléen, sous un protectorat discret de Sparte. Le site d'Olympie est

situé à l'ouest du Péloponnèse, dans un charmant et frais vallon, couvert de vignes, d'oliviers gris, de platanes et de champs de blé, entouré de basses collines, le site était cerné d'un côté par le mont Kronion, ombré de pins odorants, et de l'autre par la rivière sacrée, l'Alphée, qui traînait d'indolents méandres à travers des plages de sable et par son affluent, le Kladéos, un torrent impétueux. [...] La mer Ionienne se trouvant à moins de vingt kilomètres, les visiteurs des colonies lointaines accédaient aisément au sanctuaire¹.

C'est au cœur du sanctuaire qu'on trouve les plus anciennes attestations du culte d'un dieu. Selon Jean Amsler, le site d'Olympie est « tenu non sans hardiesse pour la "colline de Kronos", dieu grec de la seconde génération, époux de Rhéa, père de Zeus, fils de Gaia ou Gê ("la terre") et d'Ouranos ("le ciel") qu'il a détrôné avant d'être lui-même chassé par Zeus² ».

Les archéologues ont notamment découvert des vestiges qui se composent d'habitats et de tombes implantés probablement dès le III^e millénaire av. J.-C. au pied du mont Kronos. Le Pélopieon, tombeau de Pélops, remonte probablement à cette période. Puis, ces enjeux s'effacent derrière les valeurs athlétiques, faisant des hommes les égaux des héros et leur conférant l'immortalité par l'intermédiaire d'odes chantant leurs louanges et de statues célébrant leur victoire.

Le site se compose de deux parties distinctes. La première, le sanctuaire, « Altis ou enceinte sacrée³ », qui se situe au cœur du site. « L'Altis est adossé au stade (à l'est) et ceint d'un mur sur ses faces sud et ouest. Le sanctuaire du dieu des dieux comporte un certain nombre d'édifices⁴ ». Parmi ceux-ci, nous pouvons citer le plus important, le temple de Zeus, réalisé par le sculpteur Phidias sur le site même d'Olympie. La seconde partie du site est à l'extérieur de l'Altis. Les installations sont de deux types, celles réservées aux athlètes avec notamment le gymnase, la palestres, le stade ou l'hippodrome et celles destinées aux prêtres, le *théokoléon*, ou à la réunion du conseil olympique, le *bouleutérion*.

2.3. La cité d'Élis tombée dans l'oubli

L'allemand Karl Lennartz a recherché, depuis la disparition du site d'Olympie, les écrits ou témoignages sur l'existence du sanctuaire : « Les historiens byzantins parlent souvent d'Olympie et des Jeux olympiques, le Péloponnèse lui ne retient aucune trace du site ou des Jeux. Les noms grecs disparaissent et sont remplacés par des toponymes

¹ Auguste Lespinas et Philippe Candé, *Douze siècles de jeux à Olympie : de 776 avant J.-C. à 393 après J.-C.*, Paris, Vigot, 2004, p. 145.

² Jean Amsler, « Recherches sur l'olympisme antique », *op. cit.*, p. 40.

³ Norbert Müller, *Pierre de Coubertin...*, *op. cit.*, p. 438.

⁴ Stéphanie Bonato-Baccari, « 293 olympiades entre mille autres jeux... », *op. cit.*, p. 37.

slaves : Alpheios-Rufia, Kladéos-Lalaiki, Olympie-Andilala¹ ». Il faut attendre le xv^e siècle pour qu'apparaissent les premières indications sur les Jeux avec notamment « le poète et homme d'État florentin Mateo Palmieri dans son ouvrage intitulé *Libro della vita civile dialoghi*² ». En 1766, Richard Chandler, amateur d'antiquités anglais, découvre les ruines du sanctuaire grâce à ses fouilles archéologiques. Puis, de nombreux scientifiques, avec l'appui des textes de Pausanias, ont poursuivi leurs recherches.

En 1829, une équipe française avait fouillé le secteur pendant six semaines, mais ce furent aux Allemands que revinrent les découvertes capitales. Tout commença en 1852 lorsque le professeur Ernst Curtius de l'université de Berlin donna une conférence, passionnée mais pleine d'inexactitudes, sur Olympie. [...] Vingt ans plus tard, alors que Guillaume I^{er} régnait sur une nouvelle Allemagne unifiée, des négociations avec la Grèce débouchèrent sur une convention par laquelle le gouvernement allemand s'engageait à prendre entièrement à sa charge les frais de vastes fouilles. Entre 1875 et 1881, une grande partie des beautés architecturales du site antique, bien qu'en ruine, fut ainsi mise au jour sous la direction de Curtius »³.

À la fin du xix^e siècle, il existe donc un engouement certain pour l'Antiquité grecque et les JO.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet oubli de la mémoire collective. Le premier est lié aux deux édits décrétés par l'empereur Théodose I^{er} (346–395) en 380 (édit de Thessalonique) et en 391 (édit de Milan) interdisant les manifestations des cultes et centres païens telles que les Jeux olympiques antiques. Le petit-fils de Théodose I^{er}, l'empereur Théodose II (401–450) ordonne en 426 de détruire et de brûler les installations du site d'Olympie. Cette destruction accentua son abandon. La seconde est liée au statut d'Olympie :

Olympie elle-même n'était ni une cité ni une communauté. La région de l'Élide tout entière resta d'ailleurs durant toute l'Antiquité une région agraire sous-développée et très peu urbanisée : la cité-État d'Élis ne fut fondée qu'en 472 av. J.-C. par l'agrégation volontaire de plusieurs villages. Comment est-on alors en droit de se demander, des jeux se déroulant dans cette contrée reculée devinrent-ils les plus importants du monde grec ? La réponse (que nous ne connaissons jamais complètement) tient précisément en partie à l'insignifiance d'Élis en tant que cité-État. Partout les jeux étaient organisés par les autorités locales, et non par un comité international, et plus ces autorités étaient faibles, moins le prestige d'une grande manifestation risquait d'accroître leur pouvoir politique. Des athlètes venus de tout le monde grec pouvaient ainsi rivaliser pour leur propre gloire et celle de leur cité sans risquer de renforcer l'aura d'une puissance communauté hôte⁴.

Enfin, le troisième est lié à l'environnement du site d'Olympie qui est infesté d'insectes. « On raconte, écrivit Pausanias, qu'Héraclès, accomplissant un sacrifice à Olympie, y fut harcelé par les mouches [...] On raconte également qu'un propriétaire

¹ Karl Lennartz, « Olympie entre 393 et 1896 », *Académie olympique internationale*, 15^e session juillet 1975, Athènes, Comité olympique hellénique, 1976, p. 131.

² *Ibid.*, p. 132.

³ Moses Immanuel Finley et Henri Willy Pleket, *1 000 ans de Jeux olympiques*, op. cit., p. 15-16.

⁴ *Ibid.*, p. 50-51.

menaça un jour son esclave désobéissant d'un séjour à Olympie en guise de punition¹ ». Finley et Pleket citent Épictète, philosophe et pédagogue stoïcien du I^{er} siècle après J.-C., dans un de ses *Entretiens* :

Mais, dans la vie, il se produit des choses déplaisantes et pénibles – Et n'arrivent-elles pas à Olympie ? N'y suffoquez-vous pas de chaleur ? N'y êtes-vous pas pressés par la foule ? Ne vous y baignez-vous pas dans de mauvaises conditions, n'y êtes-vous pas trempés chaque fois qu'il pleut ? N'en avez-vous pas assez du tumulte, des cris et autres tracas ? Mais j'imagine que vous endurez tout cela en songeant au caractère mémorable du spectacle².

Conclusion

C'est à Coubertin que nous devons le néologisme « olympisme ». Un concept qui repose sur deux inspirations³. La première est sans conteste la cité grecque : « Il y a, au fond du creuset où se préparent les destins de la société prochaine, une sorte de conflit éliminatoire latent entre le principe de l'État romain et celui de la cité grecque [...]. Nous sommes voués à reconstruire sur l'un de ces deux soubassements [...]. Pour moi, je crois à la cité grecque⁴ ». La seconde jaillit du système scolaire anglais qui développe le sport dans les *Public Schools* et surtout les universités suite de la publication de l'ouvrage de Thomas Hughes, *Tom Brown's School Day*, en 1857. L'objectif est simple : préparer les hommes et la guerre. Jean Zoro explique qu' « on commence à expliquer que les victoires sur les champs de batailles se sont préparées sur les terrains de jeux d'Eton⁵ ». À cette époque, l'Europe morcelée s'apprête à connaître le premier affrontement entre la France et la Prusse, prélude aux deux guerres mondiales qui marqueront l'histoire du xx^e siècle.

Mais qu'est-ce que l'olympisme ? Pour le rénovateur des Jeux, l'olympisme est une philosophie au sens large, qui doit servir à éduquer la jeunesse en favorisant l'équilibre entre le corps et l'esprit, comme en témoigne sa célèbre devise *Mens fervida in corpore lacertoso*⁶, que l'on peut traduire par « une âme fervente dans un corps épanoui ». « L'olympisme est un état d'esprit issu d'un double culte : celui de l'effort et celui de l'eurythmie. Et voyez combien conforme à la nature humaine apparaît l'association de ces deux éléments qui, d'aspect contradictoire, se trouvent pourtant à la base de toute virilité complète⁷ ».

La conférence « Les Assises philosophiques de l'olympisme moderne », du 4 août 1935, enregistrée à la radio de Genève, donnée par Coubertin en personne, est considérée comme étant le témoignage olympique le plus important des dernières années de sa vie⁸. Un testament sur la base duquel on peut mesurer chacune des

¹ *Ibid.*, p. 94.

² *Ibid.*, p. 94-95.

³ Pierre de Coubertin, *Ce que nous pouvons maintenant demander au sport...*, Lausanne, Édition de l'Association des Hellènes Libéraux de Lausanne, 1918, p. 17.

⁴ Pierre de Coubertin, *Mémoires olympiques*, *op. cit.*, p. 209.

⁵ Jean Zoro (dir.), Association des Enseignants d'EPS, *Images de 150 ans d'EPS...*, *op. cit.*, p. 52.

⁶ Pierre de Coubertin, *Mémoires olympiques*, *op. cit.*, p. 113.

⁷ Norbert Müller, *Pierre de Coubertin...*, *op. cit.*, p. 385.

⁸ Norbert Müller et Otto Schantz, *Pierre de Coubertin. Textes choisis, tome III...*, *op. cit.*, p. 592.

caractéristiques de l'olympisme : religion, élite, trêve et beauté. Coubertin parle alors d' « un syncrétisme entre la philosophie grecque ancienne, le christianisme occidental et le cosmopolitisme démocratique¹ ».

Références bibliographiques

- AMSLER J., « Recherches sur l'olympisme antique », *Revue EPS*, n° 86, 1967, p. 37-40.
- ARVIN-BÉROD A., « Du passé, faisons fable rase ! », *L'Alpe*, n° 30, janvier-mars 2006.
- BONATO-BACCARI S., « 293 olympiades entre mille autres jeux... », *Les Cahiers de Sciences & Vie* (L'épopée des jeux Olympiques), édition spéciale, juillet 2004.
- BOULOGNE Y.-P., *La vie et l'œuvre pédagogique de Pierre de Coubertin : 1863-1937*, Montréal, Leméac, 1975.
- BROHM J.-M., *Le mythe olympique*, Paris, Christian Bourgois, 1981.
- CENTRE D'ÉTUDES OLYMPIQUES, « Olympisme – De Coubertin à nos jours », édité à Lausanne le 17 mai 2022 [en ligne]. Disponible sur : <<https://library.olympics.com/Default/doc/SYRACUSE/2582357/olympisme-de-coubertin-a-nos-jours-le-centre-d-etudes-olympiques>> [consulté le 19 novembre 2024].
- COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE, *Agenda olympique 2020*, 2014 [en ligne]. Disponible sur : <<https://olympics.com/cio/agenda-olympique-2020>> [consulté le 19 novembre 2024].
- COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE, *Héritage olympique*, 2023 [en ligne]. Disponible sur : <<https://olympics.com/cio/heritage-olympique>> [consulté le 19 novembre 2024].
- COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE, *Ressources du PEVO*, 2023 [en ligne]. Disponible sur : <<https://olympics.com/cio/education/programme-d-education-aux-valeurs-olympiques/ressources-du-pevo>> [consulté le 19 novembre 2024].
- COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE, *Charte olympique*, Lausanne, CIO, État en vigueur au 23 juillet 2024.
- COUBERTIN P. DE, *Ce que nous pouvons maintenant demander au sport...*, Lausanne, Édition de l'Association des Hellènes Libéraux de Lausanne, 1918.
- COUBERTIN P. DE, *Mémoires olympiques*, Lausanne, Bureau international de pédagogie sportive, 1931.
- COUBERTIN P. DE, « Aarau, Prague, Los Angeles », *Bulletin du bureau international de pédagogie sportive*, n° 9, Lausanne, 1933, p. 3-7.
- FINLEY M. I. et PLEKET H. W., *1 000 ans de Jeux olympiques : 776 av. J.-C.–261 ap. J.-C.*, traduit par Cécile Deniard, Paris, Perrin, 2004.
- LENNARTZ K., « Olympie entre 393 et 1896 », *Académie olympique internationale*, 15^e session juillet 1975, Athènes, Comité olympique hellénique, 1976.

¹ Yves-Pierre Boulogne, *La vie et l'œuvre pédagogique de Pierre de Coubertin : 1863-1937*, Montréal, Leméac, 1975, p. 52.

LESPINAS A. et CANDÉ P., *Douze siècles de jeux à Olympie : de 776 avant J.-C. à 393 après J.-C.*, Paris, Vigot, 2004.

MÜLLER N., *Pierre de Coubertin. Textes choisis. Tome II : Olympisme*, Zurich, Weidmann, 1986.

MÜLLER N. et SCHANTZ O., *Pierre de Coubertin. Textes choisis, tome III : Pratique sportive*, Zurich, Weidmann, 1986.

POURET H., « Les maîtres à penser de Pierre de Coubertin », *Académie olympique internationale*, rapport de la 13^e session 1973, Athènes, Comité olympique hellénique, 1974.

ZORO J. (dir.), Association des Enseignants d'EPS, *Images de 150 ans d'EPS : l'éducation physique et sportive à l'école, en France*, Paris, Amicale EPS, 1986.